



AVIS Pommes de terre 6

Ath, le 30 mai 2008

Protection fongicide des variétés sensibles au mildiou pour le 3 juin inclus

Mildiou : Observations sur terrain

- 1.1. Confirmation de la présence des foyers mentionnés dans l'avis 5, s'y ajoutent des foyers à Beloeil, Fleurus et Seneffe. Le mildiou n'a pas été repéré en provinces de Namur, Brabant Wallon ni Liège (Fiwap, CRA-W).
- 1.2. Le mildiou n'a pas encore été repéré sur repousses sauvages de pommes de terre dans d'autres cultures.

Mildiou : Le modèle 'carah' (Ce modèle, dérivé du 'Guntz et Divoux', se base sur des observations météorologiques).

- 1.1. Les infections de mildiou du 24 mai ont terminé leur incubation à partir du 29 mai (éclosion des taches). Elles sont complétées par des infections du 25 au 29 mai, suivant les stations.
- 1.2. De nouvelles infections sont repérées depuis ce 30 mai (stations à l'ouest de l'axe Seneffe – Quévy). Elles pourront terminer leur incubation à partir du 3 juin (à confirmer via le répondeur et le courriel). Cette génération de mildiou succède parfaitement à la précédente, ce qui est favorable au développement épidémique du mildiou. Ce matin à 7h la période humide n'est pas encore suffisamment longue auprès des stations à l'Est de l'axe Seneffe – Quévy pour déterminer un risque. Le répondeur et le courriel vous informeront.

L'avis

1. En parcelles de primeurs sous plastique :
 - 1.1. En général, renouveler la protection fongicide avec un produit de contact pour le 3 juin inclus.
 - 1.2. En cas de présence de foyers de mildiou dans la parcelle, détruire les éventuelles plantes malades et renouveler la protection fongicide avec un produit à action éradicante (voir liste des produits, p.7)
2. En parcelles de pommes de terre de conservation : zone occidentale de l'axe Seneffe – Quévy (pour la zone orientale de cet axe : consulter le répondeur et le courriel) :
 - 2.1. Variétés très sensibles à sensibles (comme par exemple : Agata, Berber, Belle de Fontenay, Bintje, Corne de Gatte, Donald, Doré, Eersteling, Fresco, Lady Christl, Lady Claire, Lady Olympia, Maritiema, Merit, Monalisa, Nicola, Ostara, Première, Ramos, Theodora, Ukama) :
 - 2.1.1. Emergence avant le 23 mai : ces parcelles sont normalement sous la protection selon l'avis 5 et seront protégées avec un produit de contact de type 1 (voir liste des produits, p 5) pour le 3 juin inclus. Si la végétation est déjà bien développée (les plantes se touchent), l'emploi de produits de type 3 ou 4 ou 2 avec protection du nouveau feuillage peut se justifier, surtout en situation à risques (forte densité de foyers potentiels dans le village). Si la protection recommandée dans l'avis 5 n'avait pas été réalisée, préférer un produit à action éradiquante ou un produit de type 2 (liste, p 12).
 - 2.1.2. Emergence entre le 24 mai et le 29 mai : protection de contact pour le 3 juin inclus.
 - 2.1.3. Emergence après le 30 mai : aucune protection n'est requise pour l'instant : surveiller les parcelles.
 - 2.2. Pour les variétés assez sensibles à très peu sensibles (comme par exemple : Agria, Asterix, Aziza, Ballade, Cicero, Cilena, Charlotte, Désirée, Ditta, Dorado, Eden, Exempla, Exquisa, Felsina, Franceline, Gasore, Innovator, Lady Rosetta, Marijke, Naturella, Remarka, Rosa, Samba, Santana, Sante, Saturna, Sava, Serafina, Starlette, Turbo, Victoria) : aucune protection n'est généralement requise pour l'instant : surveiller attentivement les parcelles et leur environnement. En cas de risques extrêmes (comme la présence d'un foyer avec mildiou avéré à proximité de la parcelle), une protection de contact peut se justifier.

Destruction des tas de déchets – RAPPEL : voir avis précédents

Permanence – messagerie – courriel : La *permanence du lundi* est à votre disposition de 9h à 15 h. Consultez régulièrement la messagerie vocale et le courriel. La liste des produits a été envoyée aux personnes qui ont renouvelé leur abonnement avant mars. Nous l'enverrons à ceux qui se sont abonnés en retard, selon les disponibilités des stocks.

C.Ducattillon, K. Vandemeulebroecke, J R Donfut